



COMMUNIQUE DE PRESSE AVIAPARTNER ESCALE DE NICE

TOUS LES SYNDICATS D'AVIAPARTNER NICE APPELLENT L'ENSEMBLE DES SALARIES DE L'ESCALE DE NICE A UNE PREMIERE JOURNEE DE GREVE.

Vendredi 16 juillet 2021, les salariés d'AVIAPARTNER de l'escale de Nice seront en grève, en intersyndicale, pour protester contre les décisions prises par la direction d'AVIAPARTNER.

Cette journée de grève a pour revendications principales : la forte dégradation des conditions de travail, la préservation des droits des salariés et la rupture du dialogue social.

Cet appel à la grève sera aussi relayé sur les escales de MARSEILLE et NANTES ce même jour.

Le groupe AVIAPARTNER, spécialisé dans l'assistance aéroportuaire, est présent sur 40 aéroports en Belgique, en France, en Allemagne, en Italie et aux Pays-Bas. AVIAPARTNER a assuré son développement au fil des années en rachetant de nombreuses sociétés et filiales dans toute l'Europe.

Le groupe AVIAPARTNER emploie actuellement près de 6000 salariés. En 2019, près de 30 millions de passagers ont été traités et le chiffre d'affaires consolidé avoisine le demi-milliard d'euros. Plus de 300 compagnies aériennes sont clientes du groupe AVIAPARTNER. Il est aujourd'hui le 1er acteur européen pour le traitement des passagers (traitement des passagers et des bagages, assistance aux avions, nettoyage, cargo ...). De plus, l'activité Cargo a plus qu'explosé sur l'année 2020/2021.

Par ailleurs, du fait de la crise sanitaire, AVIAPARTNER a pu profiter d'un Prêt Garanti par l'État de 3 millions d'€ pour l'ensemble des escales françaises, d'un report des charges sociales de l'URSSAF et du chômage partiel pour tous les salariés. En parallèle, AVIAPARTNER a augmenté considérablement le tarif des contrats avec les compagnies aériennes. De nouveaux contrats ont même été signés.

Malgré tout cela, sous prétexte de la crise sanitaire, la direction a donc décidé de dénoncer nos accords d'entreprise et veut imposer, de surcroit, à tous les salariés une flexibilité maximum : Coupures pendant la vacation, Délai de prévenance réduit à 72h, etc.

Nous demandons :

- Le Rétablissement des accords d'entreprise et des usages.
 - Davantage de moyens humains et matériels.
- L'alignement des salaires pour les employés au coefficient 200.
- Le Calcul de la prime d'ancienneté sur le salaire de base pour tous les salariés.

VENDREDI 16 JUILLET, Rassemblement à partir de 9h30 à la barrière de gendarmerie de l'aéroport de Nice

Contacts Presse : Céline MONTELLA (0680847073) / Mélissa NAHON (0614881467)